

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le mardi 09 mai 2023 de 18h30 à 19h43.

Etaient présents : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, MAURY Edith, PERRIN Céline et STEPHAN Murielle

Absents excusés : FRAPART Stéphane a donné procuration à CARTIER Sylvestre, FRAPART Yves a donné procuration à MAURY Édith, LABARRE Alexis a donné procuration à GUICHON Julie, LINCOLN Anne a donné procuration à FRAPART Yves.

Absents : MEXIQUE Béatrice et MEXIQUE Bruno

Secrétaire de séance : PERRIN Céline

3 spectateurs.

Monsieur le Maire informe les élus que Madame Caroline Servenay a officiellement démissionné. Madame Désirant fait part de rumeurs concernant la démission d'un autre conseiller. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas été informé de cette démission. A ce jour, le conseil municipal se compose de 13 élus.

Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du 12 avril 2023

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

SPL Xdémat : répartition capital social

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires des prestations liées à la dématérialisation. Depuis, notre collectivité a adhéré à la société, ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements. Mi-mars 2023, SPL-Xdemat comptait 3 184 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes. À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée. En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition. Ainsi, depuis fin avril 2022, 177 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 17 ont été rachetées pour permettre à 17 actionnaires d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
- le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
- le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
- le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
- le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social, conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Cartier demande si la société propose des services à la carte et se propose de prendre contact avec un commercial afin de connaître les services dont la commune pourrait bénéficier. Le service Maëlis par exemple pourrait être pris en remplacement ou soutien de Illiwap.

Renouvellement membres de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le maire rappelle les modalités de désignation des membres de la commission de contrôle qui sont nommés par le Préfet après chaque renouvellement général et pour une durée de 3 ans. La commission de contrôle statue sur les recours administratifs exercés par les électeurs et s'assure de la régularité de la liste électorale et des mouvements qui y ont été opérés. Il convient donc de renouveler cette commission avant le 15 mai 2023. Les membres actuels ont été contactés et ont répondu favorablement dans l'ensemble, pour continuer à remplir leurs fonctions. Membre représentant le Conseil Municipal : Madame Céline PERRIN, titulaire, Madame Guichon était suppléante mais ne souhaite pas le rester. Monsieur le Maire demande si un élu est volontaire pour suppléer Madame Perrin le cas échéant. Madame Maury propose sa candidature. Membre délégué de l'administration : Monsieur Claude SALLET, titulaire, Monsieur Jacques CHAUVET, suppléant.

Membre délégué du Tribunal Judiciaire : Monsieur Jean-Luc DETHUNE, titulaire. Sans suppléant. Après une tour de table succinct, les membres de la commission de contrôle sont Mesdames Perrin et Maury, Messieurs Sallet, Chauvet et Dethune.

Revalorisation des indices de loyers

Monsieur le Maire informe les élus que le nouvel indice de revalorisation de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2023 est fixé à 138.61 au lieu de 133.93 en 2022. Si le conseil décide de reprendre l'augmentation des loyers, un locataire subirait une augmentation de 25,36€ par mois (soit un loyer de 751.03€ + 4€ de charges d'assainissement) et les 2 autres, une augmentation de 41.81€ et 41.86€ par mois (soit un loyer de 774.68€ + 4€ ; 773.73€ + 4€). Monsieur le Maire précise qu'il trouve déjà les loyers élevés, rappelle que l'année précédente le conseil avait décidé de ne pas augmenter les loyers des 3 maisons et propose de reconduire ce gel des loyers afin de préserver le pouvoir d'achat des locataires. De plus, un des locataires a demandé des informations concernant les modalités de départ. Monsieur le Maire craint un départ de locataires et rappelle qu'au vu du contexte actuel, il sera peut-être difficile de retrouver des locataires surtout si le montant du loyer est plus élevé. Monsieur Cartier demande si l'emprunt contracté pour la construction des maisons est à taux fixe. Monsieur le Maire répond que l'emprunt a été renégocié et que le taux est fixe. Madame Perrin fait la comparaison avec la maison qu'elle loue et trouve que le loyer des maisons communales est plutôt cher. Madame Guichon relève qu'un logement inoccupé serait moins avantageux pour la commune. L'ensemble des élus est favorable au gel des loyers pour cette année. Un courrier sera envoyé aux locataires pour les informer de cette décision.

Élections sénatoriales

Monsieur le maire rappelle aux élus que le prochain conseil aura lieu le 9 juin prochain pour élire 3 grands électeurs et 3 suppléants au sein du conseil. Monsieur le Maire explique brièvement comment devront se dérouler ces élections. Un mail d'information sera envoyé prochainement à tous les élus.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les élus que le tracteur est de nouveau en panne. Un mécanicien est venu pour identifier et réparer le problème en fin de semaine dernière. Malheureusement, aucune réparation n'a pu être faite sur place. Le tracteur est donc parti en atelier. La tondeuse est également en panne, une pièce a été commandée. Dès réception, Monsieur Royer se chargera de la remplacer. En attendant, la tonte ne peut se faire. Madame Guichon relève que le tracteur était déjà en panne il y a peu de temps. Monsieur le Maire indique qu'il ne s'agit pas de la même panne. Cette fois-ci c'est le système hydraulique qui est défectueux. Madame Désirant demande si le matériel est bien entretenu et si Monsieur Simon prend soin du matériel. Monsieur le Maire rappelle que l'entretien du matériel est réalisé régulièrement lorsque cela est nécessaire. Monsieur le Maire informe les élus qu'il a pris contact avec l'ESAT de Vitry-le-François qui s'occupe déjà de l'entretien des espaces verts de Breuvery. Madame Désirant remarque que l'état du cimetière est encore déplorable, les tombes sont pleines d'herbes. Monsieur le Maire indique que sans matériel adéquat Monsieur Simon a utilisé le débroussaillier. Madame Désirant demande à ce qu'un rendez-vous avec Monsieur Simon soit programmé afin de lui rappeler les tâches qu'il a à accomplir et qu'il lui soit rappelé qu'il doit travailler avec soin et faire attention au matériel. Madame Maury pense que la présence de tous les élus n'est pas favorable : il ne s'agit pas d'un procès d'intention. Une réunion avec les élus et Monsieur Simon sera programmée pendant ses heures de présence.

Madame Guichon demande que soit recensé le matériel dont a besoin Monsieur Simon et demande également si le brûleur est correctement utilisé. Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière le conseil avait provisionné l'achat d'un tracteur tondeuse. Concernant l'utilisation du brûleur, Monsieur le Maire ne remarque aucun dysfonctionnement, que les bonbonnes de gaz sont achetées régulièrement et rappelle que le brûleur ne détruit pas les mauvaises herbes en entier. Il détruit les feuilles mais pas les racines. C'est un travail éphémère qui doit être renouvelé tous les 15 jours.

Concernant le remplacement de la chaudière de la mairie, Monsieur le Maire indique qu'il doit recevoir un autre chauffagiste et qu'il attend toujours la mise à jour d'un devis. Dès réception de tous les éléments, une réunion commission travaux sera programmée afin de pouvoir délibérer au plus tôt afin que la chaudière soit remplacée avant l'hiver.

Monsieur le Maire informe les élus d'une demande d'un emplacement de l'espace public pour un institut esthétique et bien-être mobile, à raison d'une journée par semaine toutes les 2 semaines. Un tour de table

est réalisé et la demande est accordée. Madame Stephan indique qu'un point sur les droits de place (droit d'occupation du domaine public) est à envisager.

Madame Désirant fait part d'un courrier d'une administrée concernant un problème d'urbanisme.

Monsieur le Maire indique que s'agissant d'un litige entre 2 terrains privés et les travaux n'étant pas achevés, il ne peut intervenir. Madame Guichon demande des précisions sur le litige. Monsieur le Maire répond que le litige concerne une non-conformité des plans déposés lors de la demande préalable de travaux. Monsieur le Maire indique que, sur les plans, seuls les murs en lien avec les terrains communaux sont mentionnés, étant donné que la commune ne peut se prononcer sur des travaux entre terrains privés. Monsieur le Maire précise qu'il s'est entretenu séparément avec les intéressés et que le dialogue reste ouvert. Monsieur le Maire précise également qu'il a contacté l'association des maires qui lui a confirmé que, juridiquement, le maire n'a pas à aller constater des travaux contrairement à ce que le service urbanisme de la CCMC a annoncé à l'administrée. S'agissant du domaine privé, ni la mairie ni la CCMC ne peuvent intervenir. Monsieur le Maire rappelle que, selon le règlement du PLU, la hauteur des murs ne peut dépasser 2 mètres par rapport au sol naturel. Madame Stephan propose qu'un conciliateur de justice intervienne pour solutionner ce différend.

Madame Stephan fait un point sur l'animation « Villeajoie » en collaboration avec Nuisement-sur-Coole.

Tout s'organise et se met en place. Des flyers ainsi qu'une bâche sont à recevoir et seront à distribuer.

Monsieur Cartier remarque que sur la communication de Villeajoie il est mentionné « une grande journée d'animation » alors que celle-ci débute en fin d'après-midi. Madame Stephan remarque que certaines communes ont deux jours d'animation. Un point est fait sur le projet d'animation du 14 juillet. Quelques réponses ont été déposées à la mairie. Les pré-inscriptions sont ouvertes jusqu'au 22 mai.

Madame Stephan propose un flyer de la « Fête des Voisins » qui devrait avoir lieu le vendredi 2 juin. Après un tour de table, le flyer est validé et sera distribué dans les prochains jours.

Concernant les journées portes ouvertes de l'aérodrome, Madame Stephan est surprise de l'article paru dans l'Union qui indique que le marché et la brocante auront lieu sur les pistes de l'aérodrome. Madame Stephan demande si de nouveaux régisseurs ont été trouvés. Monsieur le Maire informe les élus que la candidature de 2 nouvelles régisseuses a été validée par la Trésorerie. Il s'agit de Madame Frapart Élise et de Madame Casal Sabine. Pour le marché du 14 mai, 26 exposants ont répondu présents dont 9 avec l'électricité, cependant certains émettent des réserves quant à leur participation à l'événement en fonction de la météo. Les emplacements seront finalisés le samedi, Monsieur le Maire demande s'il y a des bénévoles pour venir avec lui. Le parking sera situé au même endroit que l'année dernière et un arrêté temporaire de stationnement sera établi et affiché « voie des noyers », en accord avec l'AF d'Écurey.

Monsieur Cartier demande pourquoi la voiture de la commune n'avait pas été rentrée lors de la dernière location de la salle des fêtes. Monsieur le Maire présente ses excuses et indique qu'il l'avait utilisée pour aller faire le plein de gazole et qu'il avait oublié qu'il y avait une location ce week-end-là.

Madame Lainé profite de ce sujet pour informer les élus que, suite à la démission de Madame Servenay, le planning de la salle des fêtes sera remis à jour et transmis aux élus. Monsieur Cartier demande des informations pour le forfait ménage de la salle des fêtes. Monsieur le Maire indique que la nouvelle société de ménage viendra ponctuellement. Le résultat de la première intervention était vraiment satisfaisant.

Madame Désirant demande si la voiture de Monsieur Simon est toujours stockée dans la grange communale. Monsieur le Maire déclare qu'elle s'y trouve encore. Madame Stephan suggère qu'un loyer lui soit demandé.

Prochaines réunions

Réunion Conseil Municipal Obligatoire : le vendredi 9 juin à 18h30.